

LES PROJETS MAJEURS DU DOSSIER DÉPLACEMENTS SONT PORTÉS PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU-PYRÉNÉES AU TITRE DE SA COMPÉTENCE « DÉPLACEMENTS »

La Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées (CDAPP) porte aujourd'hui la politique de mobilité durable. Avec les communautés de Communes voisines, elle travaille à l'amélioration du Plan de Déplacements Urbains (PDU).

La CDAPP est aujourd'hui compétente sur son territoire, qu'on appelle le Périmètre des Transports Urbains (PTU). Consciente de la nécessité d'apporter des solutions à la

congestion du trafic sur le secteur du Luy de Béarn (Serres-Castet) et de l'aéroport, elle a engagé avec ces intercommunalités voisines une démarche visant à permettre de développer de nouvelles lignes de bus vers ces territoires limitrophes. 4 lignes sont à l'étude, desserte du Hameau du Luy, des communes d'Uzein, d'Aressy et de Morlaàs. Ces extensions de services sont à présent prévues dans le cadre du futur contrat de délégation de service public,

qui est en cours de renouvellement. En effet, la CDAPP délègue à une entreprise - aujourd'hui la STAP - la gestion des transports en commun.

En parallèle, la CDAPP travaille avec ses partenaires (intercommunalités, Département, Région, ...) sur les possibilités d'amélioration de la desserte ferroviaire du Béarn et de la Bigorre, en termes de services mais aussi d'infrastructures, afin de faire émerger un véritable

réseau de villes Sud-Atlantique.

Le but est de maîtriser la circulation automobile en :

- redistribuant l'espace
- limitant la vitesse
- organisant le transport
- organisant le stationnement pour les résidents

Pau attire tous les jours des dizaines de milliers de voitures (environ 28 000 sur la route de Bordeaux).

2008

FAISABILITÉ ET OPPORTUNITÉ DU PROJET

JUIN À OCTOBRE 2008 : LANCEMENT D'UN ENSEMBLE D'ÉTUDES

- études d'extension des dessertes en transports collectifs
- études sur le TCSP et les nouvelles pratiques de mobilité (hypothèses de positionnement des couloirs de bus)
- étude de faisabilité sur la modification des accès aux parkings souterrains
- Schéma directeur d'accessibilité du réseau de transports urbains
- Plan Vélo : définition des itinéraires cyclables et de la mise en place du système de prêt/location ...



NOVEMBRE 2008

Choix des bureaux d'études

DÉCEMBRE 2008

Lancement de la navette de centre-ville Coxity avec un circuit plus pratique et une utilisation à la volée



2009

LE PROGRAMME

DÉFINITION DES PROJETS SUR LE PLAN TECHNIQUE ET BUDGÉTAIRE SUR LA BASE DES RÉSULTATS D'ÉTUDE :

Lieux de passage des transports communs, emplacement des stations vélos et des parcs relais, accès aux parkings souterrains (cf. ouverture d'un nouvel accès en partie basse du parking Aragon).

MI-2009

Résultats des études et proposition d'organisation du système de déplacement : le réseau de transport collectif, la localisation des parcs relais, le plan de circulation dans la ville et la politique de stationnement.

RENOUVELLEMENT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORTS URBAINS

Jusqu'au 31 décembre 2009, le transport collectif est assuré par la STAP pour le compte de l'agglomération Pau-Pyrénées.

L'idée est de revoir le réseau de bus en favorisant : des trajets plus adaptés aux besoins des usagers, l'organisation du réseau en étoile obligeant aujourd'hui de passer par le centre-ville, des horaires étendus, notamment le soir l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (obligation en 2015) : aujourd'hui, 7 bus sur 87 sont accessibles

SEPTEMBRE DÉCEMBRE 2009

Test des différents scénarii

DÉCEMBRE 2009

Choix du projet et des rythmes de réalisation

2010

CONCEPTION DU PROJET

Présentation du projet retenu aux habitants

Montage des marchés publics et autorisations administratives (enquêtes publiques).

Acquisitions foncières éventuelles

Choix des entreprises après appel d'offres

Début des premiers travaux

2011

ET MARCHÉ DES TRAVAUX

Premier parc relais créé

Premier couloir de bus (première ligne TCSP)

Etudes d'exécution (planning, travaux en souterrain et surface)

Rénovation du parking Aragon (sortie sud)

Etudes de projet (maîtrise d'oeuvre)

LE TCSP

Sous ces quatre initiales, se cache le Transport en Commun en Site Propre.

A l'échelle du mandat, c'est à dire pour 2014, il s'agit de mettre en place un des parcs-relais en périphérie de l'agglomération pour pouvoir laisser sa voiture et prendre des bus circulant dans des couloirs réservés, à côté de couloirs pour vélo.

Objectif : rendre le bus plus rapide que la voiture dans les zones urbaines. Le bus a été choisi plutôt que le tram compte tenu de la taille de la ville et des temps de transport.

Un ticket unique permettra d'emprunter divers modes de locomotion. Sur Pau, l'équipe municipale s'est engagée à la gratuité du transport, une fois le TCSP totalement réalisé.

FINANCEMENT DE LA LGV SUD OUEST :

D'accord pour participer mais seulement si la desserte du Béarn est garantie !

Les élus et les forces vives du Béarn sont convaincus de la nécessité de la Ligne à Grande Vitesse ferroviaire Sud Europe Atlantique (LGV SEA). Elle constitue une opportunité fondamentale pour l'attractivité et l'expansion économique de notre territoire.

Suite à la mobilisation des élus et des acteurs économiques du Béarn, Réseaux Ferrés de France a décidé d'étudier les infrastructures nouvelles envisageables pour améliorer la desserte ferroviaire du Béarn et de la Bigorre. La LGV SEA est à ce jour le projet ferroviaire le plus important en Europe avec au total un investis-

sement de 12,6 milliards d'euros. Les collectivités locales sont fortement mises à contribution pour le financement de la LGV SEA, dans des proportions encore jamais vues.

Pau et la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées apporteront leur contribution financière uniquement si le principe de la desserte du Béarn et de la Bigorre est clairement inscrit dans le plan de financement. C'est le sens des motions votées lors des conseils municipal et communautaire.

Les collectivités publiques du Béarn ne peuvent accepter de payer sans contrepartie effective, c'est à dire sans la certitude d'être desservi.

QUI FAIT QUOI ?

La Ville :

- stationnement (aérien et souterrain)
- développement des arceaux et abris à vélos
- aménagement de la voirie
- plan de circulation dans la ville

L'Agglo :

- définition de la politique générale de mobilité (système de déplacements) : PDU
- transports collectifs
- signalisation des feux électriques

Le Conseil général :

- routes départementales et nationales
- transports collectifs interurbains

La Région :

- TER (lignes régionales trains) et réseau routier régional

L'Etat :

- création des grandes infrastructures routières et ferroviaire
- gestion des voies ferrées : RFF
- organisation du transport ferroviaire national (TGV, TEOZ, intercités) : SNCF
- autoroutes